

CERCLE DE SILENCE D'AUXERRE



En lien avec la centaine de Cercles de Silence en France

Action de soutien avec les migrants
Pour que les décisions soient appliquées de façon digne et respectueuse des hommes, femmes et enfants.

Animées par la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** (DUDH), des personnes militantes, non-violentes, croyantes ou non croyantes, clament par leur silence le droit à l'égalité pour tous.

Elles exigent que toutes les personnes migrantes, enfants, femmes et hommes, qui se trouvent sur le sol français, reçoivent un traitement légal, humain et respectueux.

Articles 5 et 13 de la DUDH :

« *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* »

« 1. *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état.*

2. *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.* »



et d'autres citoyens.

CERCLE DE SILENCE

Comment un déni de droit fait de la Fraternité un délit :

Après le verdict scandaleux du 13/12/18 à l'encontre des 3+4 de Briançon, de nouvelles condamnations de 3 autres montagnards-e-s solidaires ont été infligées. A nouveau, un acharnement particulier sur la Vallée de la Roya vient de se produire. Il y a eu un déploiement de forces de polices à l'encontre de plusieurs de ses habitant-e-s-, citoyen-ne-s solidaires (nuit en garde à vue après irruption violente de gendarmes, perquisitions et arrestations le mercredi 13 Mars à 6H30). Qu'ont-ils fait de mal ? rien, au contraire : que du bien en portant assistance à des personnes souvent affaiblies et en danger, en les soignant, les logeant et les nourrissant. Ce sont DES PASSEURS D'HUMANITE. L'humanité ne s'est jamais construite autrement que par les passages et les partages. Il y a déni de droit de la part de la police et des préfectures aux ordres d'un gouvernement qui bafoue la loi pour faire obstacle aux demandes d'asile. SAUVER DES VIES N'EST PAS UN DELIT. Nous pouvons le réaffirmer, renforcés en cela par la décision du Conseil constitutionnel de faire de la FRATERNITE une obligation pour tout citoyen de notre République. STOP à L'INTIMIDATION ! Nous exigeons l'application du droit international qui n'est pas respecté dans l'accueil des plus faibles et le respect des décisions du Conseil constitutionnel, en cessant les poursuites envers nos compatriotes qui exercent un droit inaliénable et un devoir impérieux : LA FRATERNITE.

TOUS SOLIDAIRES, TOUS MARAUDEURS !

Nous ne sommes pas envahis !

Entre 2015 et 2017, la France a accueilli moins de 8 % des demandes d'asiles enregistrées dans l'U.E.

Par rapport à la population, le nombre de migrants accueillis représente 0,12 %. Parler de « submersion » (comme G. Collomb) relève de la mauvaise foi.

Soyons solidaires avec les exilés.

Rejoignez-nous le dernier mardi de chaque mois :
à **Auxerre**, rue de l'Horloge/rue de la Draperie, de 18 h à 19 h
à **Sens**, place de la République, de 18 h à 19 h

contact : cercledesilence.auxerre@gmail.com

IPNS – ne pas jeter sur la voie publique